



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistrats

Question écrite n° 12824

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet de la mensualisation des indemnités de fonction des magistrats de l'ordre judiciaire. En effet, cette mensualisation est effective dans les cours d'appel de Lyon et Grenoble et sa généralisation attendue. Il lui demande donc l'état d'avancement de ce dossier, trois ans après.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que si les travaux engagés en 1995 en vue de la généralisation à l'ensemble des cours d'appel de la mise en paiement mensuelle des indemnités de fonction des magistrats, d'ores et déjà pratiquée dans les cours d'appel de Lyon et Grenoble, n'ont pu aboutir à ce jour, la chancellerie consciente de l'intérêt que présenterait pour les personnels des services judiciaires cette mesure, persistera dans ses efforts pour la faire aboutir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12824

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1888

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2391